

PRÊT RELAIS À TAUX FIXE

Classification Charte de bonne conduite: 1 A

COMMUNAUTE D'AUSSAC VADALLE (16)

VOTRE BESOIN

Vous souhaitez préfinancer un projet en anticipant le versement de recettes certaines, ou le remboursement de la TVA, sur une durée possible de 24 à 36 mois, tout en garantissant vos frais financiers sur toute la durée du prêt relais.

PRESENTATION DU PRÊT

Le prêt RELAIS A TAUX FIXE est un prêt à court terme et à caractère budgétaire destiné au préfinancement d'un investissement en anticipant le versement effectif des fonds attendus. Le capital mis à disposition n'étant exigible qu'au terme du prêt (in fine), vous ne réglez pendant la durée du prêt que des échéances d'intérêts, selon la périodicité choisie.

PROPOSITION DE FINANCEMENT AU 10/02/2022

Objet	Préfinancement des subventions notifiées dans le cadre des travaux "Traverse de Vadalle"	
Montant	240 000 €	
Durée	2 ANS	3 ANS
Taux	0,48 %	0,79 %
Périodicité des échéances	ANNUELLE	ANNUELLE
Échéance indicative	1152 €	1896 €
Base de calcul des intérêts	30/360	
Mode d'amortissement	In fine	
Frais de dossier	NEANT	
Commission d'engagement	250 €	
Remboursement anticipé	Total ou partiel à chaque échéance, moyennant un préavis de 30 jours ouvrés et le paiement d'une indemnité égale à 5% du capital remboursé. Cette indemnité ne sera due que dans le cas d'un rachat du crédit par un autre établissement financier ou en cas de situation contentieuse.	
Versement des fonds	Sur remise du B.P. 2022 visé	

CALENDRIER

Date de l'offre	10/02/2022
Validité de l'offre	Offre valable jusqu'au 10/03/2022 sous réserve de l'accord de notre établissement

Document non contractuel

Les principes d’Emprunt

Les stratégies d’emprunt

> L’emprunteur a la possibilité de choisir un prêt parmi plusieurs stratégies :

- Stratégie « Taux fixe »
- Stratégie « Taux indexé sur Euribor »
- Stratégies « Taux indexé sur Euribor » capé, flooré

Ces stratégies se traduisent par des formules de taux qui utilisent notamment des options conformes à la loi d’encadrement des conditions d’emprunt des collectivités territoriales.

> Chaque stratégie supporte un risque de taux

> Le choix des caractéristiques d’un nouvel emprunt sera réalisé par l’emprunteur au regard des avantages et inconvénients de la stratégie elle-même, de ses objectifs et de l’exposition globale au risque de taux de son encours global

Responsabilité de l’emprunteur

- > Il appartient à l’emprunteur de solliciter les avis internes et externes qu’il estime nécessaires ou souhaitables, pour vérifier l’adéquation des stratégies de taux avec ses objectifs et ses contraintes.
- > Il incombe donc à l’emprunteur de procéder à une évaluation indépendante, notamment des aspects financiers, juridiques et budgétaires des offres de financement proposées, afin d’apprécier les mérites et risques de chaque stratégie envisagée.

Éléments présentés dans cette proposition de financement

- > Les informations sur les prix ou marges sont indicatives et sont susceptibles d’évolution à tout moment, notamment en fonction des conditions de marchés.
- > Les performances passées et les performances simulées ne garantissent pas les performances futures.